

Liberté Égalité Fraternité

Vous êtes étudiant et vous ressentez le besoin d'une aide psychologique?

→ <u>santepsy.etudiant.gouv.fr</u>

Pendant la crise sanitaire, l'État prend en charge vos séances dans le cadre d'un parcours de soin et sans avance de frais.

Si vous êtes confronté à une situation de « mal-être », n'hésitez pas à consulter le service de santé de votre établissement ou votre médecin généraliste (avec présentation de votre carte d'étudiant ou tout document équivalent). Ils pourront vous orienter vers un accompagnement psychologique.

Vous pouvez choisir votre psychologue sur la liste de professionnels partenaires accessible sur la plateforme santepsy.etudiant.gouv.fr et prendre directement rendez-vous avec lui.



Les séances, qui peuvent aller jusqu'à **3 rencontres** de 45 minutes, sont **entièrement gratuites**.

En cas de besoin, votre médecin pourra les renouveler.

Quel que soit le mode de prise en charge, la préservation du secret médical est garantie. Seul le service de santé de l'établissement est informé de votre parcours de soin.

> Ce dispositif ne se substitue pas aux dispositifs existants, il les renforce et reste au libre choix de l'étudiant.